

procédés aux convocations et aux débats suivant les formes prescrites par la loi.

Art. 4. Notre garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 14 juin 1870.

NAPOLEON.

Par l'Empereur : Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, EMILE OLLIVIER.

La feuille officielle publie d'autres décrets qui disposent :

M. le vicomte de la Guéronnière, sénateur, notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi des Belges, est nommé notre ambassadeur près S. M. le sultan, en remplacement de M. Bourée, élevé à la dignité de sénateur.

M. le comte Armand, ministre plénipotentiaire est nommé notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Portugal, en remplacement de M. le marquis de Montholon.

M. Berthemy, notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les Etats-Unis d'Amérique, est nommé notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi des Belges, en remplacement de M. le vicomte de la Guéronnière.

M. Prévost-Panodé, membre de l'Académie française, est nommé notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les Etats-Unis d'Amérique.

M. le marquis de Montholon, ministre plénipotentiaire de première classe, et M. Bourée, ambassadeur à Constantinople, sont nommés sénateurs.

## FAITS DIVERS

Nous lisons dans le *Moniteur universel* : Nous avons raconté comme quoi, mercredi dernier, Mlle Marimon étant attendue au ministère des lettres, sciences et beaux-arts où elle devait se faire entendre, son cocher la déposa par erreur devant le perron du ministère de l'agriculture et du commerce où il y avait également réception, mais, non concert, ce soir-là.

Ce que nous n'avons pas dit, mais ce que rapporte l'*Entr'acte*, c'est la conversation échangée entre la femme du ministre, qui prenait Mlle Marimon pour la femme de quelque haut et puissant fonctionnaire, et l'artiste persuadée qu'elle causait avec Mme Maurice Richard et un peu étonnée de n'apercevoir ni son directeur, M. Martinet, ni son accompagnateur ordinaire, ni ses camarades de l'athlète, Jourdan et Arsandeaux, qui devaient chanter avec elle.

Vous irez sans doute aux eaux cet été, madame ?

Oui, madame; je ne tarderai pas à partir.

Pour quelles eaux ?

Pour plusieurs.

Ah! je conçois; vous n'avez pas un traitement fixe.

Au contraire, j'ai un traitement fixe; c'est même pour cela que je consens à me déplacer.

Avec l'autorisation de votre docteur, bien entendu ?

Avec l'autorisation de mon directeur.

Spirituel ?

Mais oui, il ne manque pas d'esprit.

Est-il très sévère ?

Suffisamment.

L'aimé à croire qu'il ne vous condamne pas au silence.

Je suis condamnée au Martinet.

Un silence.

Suivez-vous assidûment les séances du Corps législatif, madame ?

Non, madame; les répétitions me fatiguent beaucoup.

Vous êtes dure pour nos orateurs.

Deuxième silence.

Est-ce que Bade se trouve sur votre itinéraire, madame ?

Oui, madame; Wiesbaden aussi; Hombourg pareillement.

J'espère que vous n'y jouerez pas.

Je vous demande pardon, je jouerai cinq fois à Bade, quatre fois à Wiesbaden et six fois à Hombourg.

Vous vous ruinerez à ce métier-là.

boires en argent pour les églises et les curés du canton.

Bah! se dit-il, en faisant une pirouette sur ses brodequins vernis, Son Excellence m'a recommandé de ne rien épargner. Si elle n'est pas contente, c'est qu'elle est difficile. J'ai pris plus d'engagements qu'elle n'en pourra jamais tenir.

An surplus, bien loin de lui porter ombrage, l'incertitude du résultat ne déplaçait point au jeune fonctionnaire, dont elle favorisait les calculs matrimoniaux.

Il n'était pas mauvais que le baron se vit disputer pied à pied la victoire, afin que sa gratitude s'accrût de toutes les difficultés surmontées.

Le bruit de cette opposition inattendue ne pouvait pas manquer d'arriver aux oreilles du baron. Ses amis d'Aulas lui avaient écrit pour l'informer de ce qui se passait. Ainsi que nous l'avons dit, il accourut. C'est là que le beau Renaud l'attendait, comptant bien mettre à profit la présence de son candidat pour s'insinuer dans ses bonnes grâces, lui faire admirer son adresse et arriver à ses fins par la reconnaissance que ses intelligents services ne pouvaient pas manquer de lui inspirer.

Hélas! quel désappointement, lorsque le baron lui fit clairement voir par son air soucieux qu'il était peu satisfait de l'état des esprits et des choses! M. d'Anglars qui, naturellement, connaissait mieux le pays que le joyeux soupeur du

Tout au contraire; chacune de ces villes me rapportera une douzaine de mille francs.

Troisième silence.

Cependant onze heures et demie sonnaient aux pendules de l'agriculture et du commerce lorsque Mlle Marimon se hasarda à demander à quelle heure commencerait le concert.

Tableau.  
Explication.  
Dix minutes après, Mlle Marimon faisait son entrée dans les salons de M. Maurice Richard, où elle a chanté avec une perfection merveilleuse la saltarelle de Fior d'Aliza.

MISSION DU JAPON. — Nous empruntons à une lettre de Mgr Gaupier, évêque d'Emmaüs et vicaire apostolique du Japon, ces détails intéressants sur la situation de la mission :

Nous vivons toujours sous l'empire de la crainte d'un massacre général des chrétiens. Il y a quelques jours, j'ai reçu la visite de l'un d'entre eux, qui venait implorer mon assistance. Mais, hélas! c'était bien en vain. Un lettré lui avait enlevé d'une manière arbitraire quatre buffles, parce qu'il avait prié un missionnaire d'aller administrer les sacrements à sa sœur. C'était là tout, son seul crime. Etant allé porter plainte au mandarin du lieu, celui-ci lui avait fait appliquer cinquante coups de rotin.

Dans certaines localités, les incendiaires, forts de la protection toute-puissante de leur grand chef *Ve Traony Bink*, et sûrs de l'impunité, inspirent une telle frayeur que des villages tout chrétiens n'osent pas même recevoir un prêtre amant pour administrer les malades en danger de mort.

Nous sommes donc toujours, comme vous le voyez, exposés à la plus cruelle persécution; les grands mandarins de la cour profitent de leur crédit pour nous nuire autant qu'ils le peuvent. C'est en Dieu seul que nous mettons toute notre confiance. C'est lui qui soutient notre courage. *Si Deus pro nobis, quis contra nos?* Nous jouissons pourtant à ce moment d'une espèce de paix; voici à qui nous en sommes redevables :

Quelques aventuriers chinois ayant fait irruption dans les provinces voisines de la Chine, ont attiré sur ce point l'attention du grand mandarin *Ve Traony Bink*, qui a juré d'étouffer le christianisme dans le sang chrétien.

Depuis un an et demi que ce grand général avec l'épée de ses troupes cherche à arrêter leur marche, il a continuellement été battu. Cinquante Chinois, dit-on, suffiraient pour détruire entièrement en rase campagne une armée composée de trois ou quatre mille Annamites. Les lâches n'ont de bravoure que quand il s'agit de persécuter les chrétiens qui sont sans défense. On pourrait bien leur appliquer le mot de Tertullien : *In pace leones, in proelio cervi*.

Toutefois, la crainte de nouveaux désastres dans la mission ne me déconcerte pas, et je suis occupé maintenant à faire construire un collège-séminaire qui aura quatre-vingt-dix mètres depuis le sol jusqu'au faite. Mais hélas! *ni si Dominus custodierit, frustra vigilat qui custodit*.

Un singulier et triste événement, dit le *Progrès*, de Lyon, vient de jeter dans un douloureux émoi la commune de Francheville. La veuve R..., blanchisseuse, habitait avec ses filles; leur vie était simple et paisible, leur conduite irréprochable. La plus jeune des filles était à la veille d'épouser un jeune homme; celui-ci cesse brusquement ses relations et porte ses vœux ailleurs. Il s'est marié ces jours derniers avec une autre.

Les demoiselles R..., et leur mère, frappées comme d'un coup de foudre, donnent depuis lors des signes continels de folie. Demi-nues et échevelées, elles ont couru pendant quelque temps par les chemins, se livrant aux contorsions les plus extravagantes. Aujourd'hui elles sont calmes, mais leur raison est toujours fort altérée. L'idée fixe de la mère est de se croire victime d'un sort jeté par la malveillance. Elle attend, dit-elle, un livre et une bague; lorsqu'elle les aura reçus, elle et ses filles seront immédiatement guéries.

Pauvres femmes!

Le *Droit* annonce l'arrestation comme vagabond, du sieur Ernest Montrouzier, âgé de trente-cinq ans, cultivateur à Montpellier.

café Anglais changé en sous-préfet, apprécia du premier coup d'œil l'étendue des ravages opérés déjà par la candidature de Francis et par l'activité févreusement paternelle du bonhomme Pêchot.

Si la partie n'est pas perdue, monsieur, dit-il sèchement au comte de la Renauderie, elle est bien compromise.

Renaud se récria, jurant que tout était en excellent chemin, et finalement il pria le baron de lui laisser l'entière liberté de ses mouvements.

Monsieur, dit-il au candidat officiel, j'ai peloté en attendant partie. Je vous attendais pour les grands coups dont je voulais vous faire témoin et juge. Je vais maintenant user des arguments irrésistibles. Veuillez, je vous en prie, rester simple spectateur. C'est moi qui me charge du dénouement de la comédie.

Dès le lendemain, en effet, il se mettait à l'œuvre, et tous les aubergistes, tous les débitants, tous les cabaretiers de l'arrondissement recevaient la lettre suivante :

Monsieur le débitant,

Les fréquents rapports que vous avez naturellement avec l'administration m'autorisent à penser que vous êtes tout disposé à appuyer, dans les élections qui vont avoir lieu dimanche et lundi prochains, le candidat recommandé par le gouvernement de l'Empereur.

Je viens donc vous engager, comme votre conscience l'a déjà fait, à vous

servir de votre position pour faire voter le plus grand nombre possible d'électeurs est pour assurer ainsi, dans la limite de vos moyens, un éclatant succès à la candidature de M. le baron d'Anglars, officier de la Légion d'honneur, membre du Corps législatif et conseiller sortant.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le sous-préfet d'Aulas,

COMTE RENAUD DE LA RENAUDERIE.

Le comte Renaud de la Renauderie comptait sur un effet foudroyant. Cet effet ne se fit pas attendre. Seulement ce ne fut pas celui qu'il attendait.

Trois jours après avoir envoyé son épître, il avait eu l'air d'être immédiatement suivi d'une autre, non signée de lui cette fois, et dont on lui transmettait copie.

Monsieur le débitant,

Je sais que M. le sous-préfet vous a engagé, au nom des liens sacrés qui vous unissent à l'administration, à voter et à faire voter vos amis contre M. Francis Hébrard, candidat indépendant, et en faveur de M. le baron d'Anglars, candidat officiel.

Dieu me garde, monsieur, de vous donner un autre conseil ni de chercher à influencer votre vote! M. d'Anglars est un parfait honnête homme, pour qui j'ai voté moi-même autrefois. Cependant, si malgré votre déférence pour les injonctions de M. le sous-préfet, si malgré vos

efforts pour assurer le triomphe de son candidat, mon genre Francis Hébrard était nommé, j'espère que vous ne refuseriez pas de vous associer à ma joie et d'y associer la population de votre commune.

En conséquence, si le résultat du scrutin n'est pas conforme à vos désirs et ne répond pas à votre vote, je vous prie de mettre à la disposition des habitants de \*\*\* du vin, de la bière et des rafraîchissements jusqu'à concurrence de la somme de mille francs que je vous fais parvenir sous ce pli.

Dans le cas, au contraire, où votre propagande réussirait et où M. le baron d'Anglars, si digne d'ailleurs de vos suffrages, serait élu contre Francis, vous voudriez bien tenir à ma disposition cette somme que je ferais prendre chez vous le lendemain. — l'humiliation de la défaite m'interdisant forcément toute manifestation joyeuse.

Recevez, je vous prie, mon cher compatriote, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

ANTOINE PÉCHOT,

Membre du conseil municipal d'Aulas, ancien président du tribunal de commerce.

A la lecture de cette réplique sans riposte possible et qui avait l'air de faire de la corruption officielle le laissez-passer de la corruption indépendante, le sous-préfet fronça le sourcil. Il comprit qu'il avait affaire à forte partie.

Quant au baron, agacé par toutes ces

Soir : 12.31 — 3.31 (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cl.) — 7.38 — 9.36.

Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1, 2<sup>e</sup> cl.) — 11.26 — Soir : 6.13.

Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.

Douai, Somain et Valenciennes. — Matin : 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.

Tournai (par Monscrôn). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.

Tournai (par Lille). Matin : 5.47 — 8.2 — 3.31 — 7.38.

Conduit devant M. Bérillon, commissaire de police du Palais de Justice, cet individu, pressé de questions, avait fini par avouer qu'il s'était évadé de Cayenne. Condamné en janvier 1864, pour incendie de la grange d'un de ses amis en Algérie, il avait été alors transporté à Cayenne, où il avait pris la profession de pêcheur. Bientôt, il avait épousé une femme condamnée à cinq ans de la même peine : et un jour, gêné par les gardes-chiourmes, il avait résolu de s'enfuir.

En effet, le jeune ménage parvint à réaliser ce projet avec trois autres forçats ; et, après dix jours de mer, passés pour ainsi dire sans manger, ils abordèrent à l'île Barbiche. Là, comme ils n'avaient pas d'argent, ils se ravitaillèrent en volant tout ce qu'ils purent, et reprirent la mer avec un courage indomptable.

Au milieu d'une tempête épouvantable, dans cette barque ballottée par les flots en furie, la femme de Montrouzier fut prise des douleurs de l'enfantement, et accoucha d'une fille qui lui coûta la vie quelques jours après. Les forçats prirent soin de l'enfant comme ils purent, lui faisant manger du pain détremé dans le peu d'eau qui leur restait.

Cela dura environ trente jours, un siècle pour eux ! après quoi ils furent recueillis par un paquebot anglais, qui les déposa en France sans les connaître et à la faveur d'une histoire habilement imaginée.

Les quatre condamnés, toujours chargés de l'enfant, arrivèrent à Paris où ils firent bientôt parler d'eux, groupant et enrôlant tous les rebuts de la capitale et s'en faisant des auxiliaires.

Depuis longtemps, la police était à la recherche de ces hardis et courageux coquins lorsque Montrouzier s'est laissé prendre samedi sur la berge du quai du Louvre. Cet homme, à caractère et à mine énergiques, a refusé de donner aucun renseignement sur ses complices et sur leur refuge.

Il vient d'arriver, dans des circonstances assez curieuses, une grave accident à une troupe de comédiens ambulants.

Une douzaine de ces descendants du héros du *Roman Comique*, montés dans une sorte de wagon traîné par deux chevaux et par une locomobile, ce qui, entre parenthèse, devait produire un assez grotesque effet, se rendaient à Eisenstadt, dans le Wurtemberg. Le wagon contenait tous les costumes, accessoires et décors nécessaires à une troupe de Théâtre.

Avec l'insouciance qui caractérise les artistes (?), nos comédiens avaient laissé tout près de la chaudière de la locomobile des corps combustibles et des matières explosives, tels que boîtes de feu de Bengale, cartons pleins de poudre de colophane et quelques fulminates.

Tout à coup, une détonation épouvantable ébranla l'air, le wagon vola en morceaux et les malheureux comédiens furent projetés dans toutes les directions.

Les chevaux, traînant le timon à moitié brisé, se mirent à fuir effolés de terreur.

Le directeur, Ed. Zahn et sa fille, âgée de dix-sept ans, périrent sur le coup, et l'ingénieur de la troupe, horriblement brûlé et dans un état désespéré. Tous les autres ont reçu des blessures plus ou moins graves.

## GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE

ET DE LA BRONCHITE CHRONIQUE  
Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages, 9<sup>e</sup> édition, par le docteur JULES BOYER.  
— On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste, au D<sup>r</sup> Jules BOYER, 95, Boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, libraire, 23, place de l'Ecole de Médecine, à Paris. 48g

## CHEMIN DE FER DU NORD.

Départ de Roubaix pour  
Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.04 — 3.51 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.  
Tourcoing et Monscrôn — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.45 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.52 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement.)  
Armentières, Baillieux, Hazebrouck. — Matin, 5.47 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.04 — 6.13 — 9.36.  
Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21

efforts pour assurer le triomphe de son candidat, mon genre Francis Hébrard était nommé, j'espère que vous ne refuseriez pas de vous associer à ma joie et d'y associer la population de votre commune.

En conséquence, si le résultat du scrutin n'est pas conforme à vos désirs et ne répond pas à votre vote, je vous prie de mettre à la disposition des habitants de \*\*\* du vin, de la bière et des rafraîchissements jusqu'à concurrence de la somme de mille francs que je vous fais parvenir sous ce pli.

Dans le cas, au contraire, où votre propagande réussirait et où M. le baron d'Anglars, si digne d'ailleurs de vos suffrages, serait élu contre Francis, vous voudriez bien tenir à ma disposition cette somme que je ferais prendre chez vous le lendemain. — l'humiliation de la défaite m'interdisant forcément toute manifestation joyeuse.

Recevez, je vous prie, mon cher compatriote, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

ANTOINE PÉCHOT,  
Membre du conseil municipal d'Aulas, ancien président du tribunal de commerce.

A la lecture de cette réplique sans riposte possible et qui avait l'air de faire de la corruption officielle le laissez-passer de la corruption indépendante, le sous-préfet fronça le sourcil. Il comprit qu'il avait affaire à forte partie.

Quant au baron, agacé par toutes ces

Soir : 12.31 — 3.31 (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cl.) — 7.38 — 9.36.  
Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1, 2<sup>e</sup> cl.) — 11.26 — Soir : 6.13.  
Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.  
Douai, Somain et Valenciennes. — Matin : 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.  
Tournai (par Monscrôn). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.  
Tournai (par Lille). Matin : 5.47 — 8.2 — 3.31 — 7.38.

## COMMERCE

### DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

reçues sur place.

Havre, mercredi.

(Dépêche de MM. Kablé et C<sup>o</sup>, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets.)  
Ventes, 1,000 b.; marché faible; Très-ordinaire, 120/121; Omra, embarquement avril, 104; mai, 99; juin, 97. Terme, 117.50.

Liverpool, mercredi.

(Dépêche de MM. Kablé et C<sup>o</sup>, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets.)  
Ventes, 8,000 b.

Havre, mardi 14 juin 1870. — Cotons. — Nous avons une demande encore assez régulière pour disponibles, mais les prix restent faciles pour les Amériques, et l'on délaisse de plus en plus les cotons de l'Inde. A terme, on a fléchi sensiblement sous l'influence des mauvais avis de Liverpool. On a fait ainsi du Louisiana juin et juillet liés à 147 fr. 50, de l'aot et septembre liés aussi à 148 fr. 50; on ferait du terme Omra sur septembre et octobre à 97 fr. 50. A livrer, les besoins du découvert en embarquements mars ou avril ont maintenu l'Omra dans ces conditions, entre 104 fr. 50 et 105 fr., mais la tendance est faible pour les autres époques, et on a lâissé de l'avril mai à 102 fr. dès ce matin et l'on ferait du mai juin à 100 fr.

Les ventes notées à quatre heures vont à 1,508 b.

LAINES.

Compiègne (Oise), 10 juin. — La laine en suint sans agneau vaut de 75 à 85 c. le 1/2 kil.; avec agneau, 90 c. Cet article jouit d'une assez bonne demande.

## BOURSE DE LILLE.

Cours du 14 Juin 1870

OBLIGATIONS DES VILLES.

Lille 1860. J. A. 1865. . . . . 402 ..

Lille 1863. J. J. Janv. 1864. . . . . 99 75

Lille 1868, libérées. . . . . 512 75

Lille à Béthune, oblig. . . . . 320 ..

Armentières. . . . . 503 ..

Roub.-Tourcoing, R. à 50. . . . . 43 ..

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix. . . . . 565 ..

Crédit industriel du Nord. . . . . 515 ..

Caisse Pérot et Comp. . . . . 600 ..

Compagnie le Nord incendie 20 fr. p. . . . . 1300 ..

Gaz de Wazemmes à . . . . . 1520 ..

— n — . . . . . 1125 ..

Comptoir Devilder et C<sup>o</sup>. . . . . 525 ..

Caisse commerc. de Roubaix. . . . . 566 25

Lille à Béthune, actions. . . . . 495 ..

Aniche (le douzième) . . . . . 252 50

Azincourt. . . . . 448 75

Auchy-au-Bois . . . . . 3080 ..

Bully-Grenay anc. . . . . 450 ..

Bray. . . . . 910 ..

Campagnac. . . . . 10075 ..

Carvin. . . . . 1300 ..

Courrières. . . . . 1300 ..

Douvrin, anc. . . . . 9200 ..

Douvrin nouv. 1864 . . . . . 1550 ..

Escarpelle. . . . . 940 ..

Epinau. . . . . 5410 ..

Ferfay. . . . . 2500 ..

Piennes et Harding. . . . . 940 ..

Lévin. . . . . 5410 ..

Meurchin. . . . . 2500 ..

Vicoigne-Nœux. . . . . 2500 ..

Vendin. . . . . 2500 ..

Thiv. et Fresnes (M.) . . . . . 2500 ..

## COURS DES HUILES A LILLE.

HUILES	GRAINES	TOURTEAUX
l'hectolitre.	l'hectolitre.	l'hectolitre.
Colza. . . . .	28 à 32	1850 à 19 50
à épurer par		
Bill. b. g.	28	1870
rouse. . . . .	28	1870
Cameline. . . . .	28	1870
Lin pur. . . . .	28	1870
Lin gr. et. . . . .	28	1870

## COURS COMMERCIAUX DE LA PLACE DE PARIS

HUILE DE COLZA les 100 kilogrammes	GRAINES	TOURTEAUX
Courant du mois. . . . .		
Juillet. . . . .		
Août. . . . .		
4 derniers mois. . . . .		
1 <sup>re</sup> primeurs mois. . . . .		
HUILE DE LIN		
Courant du mois. . . . .		
Août. . . . .		
4 derniers mois. . . . .		

LA VIL